

<p style="text-align: center;"><b>DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du 13 Avril 2021</b></p>	<p style="font-size: small;">Envoyé en préfecture le 20/04/2021 Reçu en préfecture le 20/04/2021 Affiché le  ID : 074-200070852-20210413-CC_59_2021-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 32 Suppléant : 1 Absents : 3 Pouvoirs : 3 Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p><b>N° CC 59/2021</b></p>	<p>L'an <b>deux mille vingt et un</b>, le 13 avril à <b>vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CC Usse et Rhône, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b>.</p> <p><b>Date de convocation :</b> 07 Avril 2021</p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Frédérique AURELLE, Sophie COLAS, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Sandrine TASSET, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Florence POZZO, Carole ETTORI, Corinne GUISEPPIN, Carine DUVERNOIS. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUËDEC, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Gérard LAMBERT, François SEVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Suppléant :</b> Alain LAMBERT représenté par Dominique REY</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Bernard THIBOUD à Paul RANNARD, Carole BRETON à David BANANT, Michel BOTTERI à Corinne GUISEPPIN</p> <p><b>Absents :</b> Pascal COULLOUX, Gilles CALLET ; Gilles PILLOUX</p> <p>Madame Carole ETTORI est désignée secrétaire de séance</p>	

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Rapport d'activités 2020.**

Vu l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 ainsi que par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2017 (article 76),

Le Président présente le rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes Usse et Rhône, annexé à la présente délibération.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**PREND** acte du rapport d'activités 2020 tel que prescrit au code général des collectivités territoriales et joint à la présente délibération.

**MANDATE** le Président à transmettre aux Communes membres et aux partenaires le présent rapport.

**RAPPELLE** aux Conseillers communautaires leur obligation de rendre compte de l'activité de la Communauté de Communes Usse et Rhône devant leur Conseil municipal respectif et ce au moins deux fois par an.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le



ID : 074-200070852-20210413-CC\_59\_2021-DE

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*